

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1689/SG/CG portant autorisation d'exercer le commerce des boissons

n° 74-1689/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

6 novembre 1974

Numéro JO

n° 22 du 25/11/1974

Date du numéro

25 novembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — l'autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons, licence de 5° classe, accordée à M Yewebdar Wolde Mariam, de nationalité Ethiopienne, par décision n° 72-1507/SG/CG en date du 25-octobre 1972. est rapportée.

Art. 2

— Dérogation est accordée à M »° Yewebdar Wolde Mariam, de nationalité Ethiopienne, pour exploiter une licence de 2° classe au bar-restaurant «Le Laurier Rose » sis au n° 10 du boulevard de Gaulle à Djibouti.